

AIDE 24 est une Association Intermédiaire. Elle met à votre disposition du personnel pour des services divers destinés aux particuliers (ainsi qu'aux professionnels).

AIDE 24 depuis plus de 25 ans a pour mission d'accompagner vers l'emploi durable des personnes rencontrant des difficultés professionnelles.



Association Intermédiaire pour le Développement de l'Emploi

16 Avenue Aristide Briand - 24100 BERGERAC

**Tél. 05 53 57 98 98**

Fax 05 53 58 29 08

E-mail : [contact@aide24.fr](mailto:contact@aide24.fr)

**[www.aide24.fr](http://www.aide24.fr)**

Association Intermédiaire agréée et conventionnée depuis 1987  
enregistrée en Préfecture sous le numéro SAP 344177209



Conseil Général de la Dordogne



partenariat



[www.comparici.com](http://www.comparici.com)

COM par ici 09 75 69 20 44 [www.comparici.com](http://www.comparici.com)



Association Intermédiaire pour le Développement de l'Emploi

Une solution adaptée à vos attentes

**NOS ATOUTS**

**COMPÉTENCES**

Tous types de missions

**AVANTAGES FISCAUX**

Réduction d'impôt

**RÉACTIVITÉ**

Réponse rapide

**SOUPLESSE**

Aucune contrainte de durée, ou de fréquence

**SIMPLICITÉ**

Aucune formalité administrative

**DÉMARCHE SOLIDAIRE**

Tremplin professionnel  
Aide au retour à l'emploi

**QUALITÉ**

Suivi de nos missions



**PARTICULIERS**

## Nos services

- **Entretien de la maison et travaux ménagers**  
Ménage courant, "grand ménage", lavage des vitres...
- **Repassage à domicile**
- **Préparation des repas à domicile y compris l'aide aux courses**
- **Entretien du jardin**  
Tonte, taille d'arbustes, de haies, désherbage, arrosage, ramassage des feuilles, plantations...
- **Petits travaux de bricolage**
- **Manutention**  
Nettoyage de caves, de greniers, rangement du bois et autres petites manutentions
- **Garde d'enfants de plus de 3 ans**  
Garde d'enfants à domicile et/ou accompagnement dans leur déplacements
- **Aide au devoirs**

## Une réponse efficace à vos besoins



## Ce qu'il faut retenir

- **Nous sommes l'employeur Vous êtes notre client !**  
AIDE 24 établit le bulletin de salaire et se charge de la rémunération du salarié
- **Aucune formalité administrative !**  
AIDE 24 établit le contrat de mise à disposition et gère l'ensemble des déclarations obligatoires liées à l'emploi
- **Contrats flexibles - Aucune contrainte !**  
Contrat d'une durée minimum de 1h30  
Ces contrats sont établis en fonction de vos besoins.
- **Rapidité d'intervention**  
Nous répondons à votre demande au plus tôt.
- **Nous assurons le suivi de la mission ainsi que l'accompagnement de nos salariés**
- **Vous effectuez un geste solidaire**  
Votre démarche de service, soutien au quotidien notre action en faveur des demandeurs d'emploi et participe au développement local.
- **Votre engagement**  
Transmettre aux salariés les consignes de travail, fournir le matériel nécessaire et garantir les conditions de sa sécurité.

## Estimation

N'hésitez pas à nous contacter, nous vous indiquerons nos tarifs.

## Avantages fiscaux

Selon votre situation, vous bénéficiez :

- d'une réduction d'impôt sur le revenu de 50 % des sommes payées pour les services à la personne
- ou d'un crédit d'impôt

*(sous conditions et selon la législation en vigueur)*

Une attestation fiscale vous sera adressée par nos soins, au début de l'année suivante.

## Modes de règlement

AIDE 24 établit la facture selon les heures effectuées.

Vous pouvez effectuer le règlement :

- par chèque
- par virement bancaire
- en espèces
- par Chèque Emploi Service Universel préfinancé ⇨ **CESU**

